

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : sdquimperle@gmail.com (abonnement au bulletin)

✉ **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Scaër ☎02 98 59 40 31

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Clohars Carnoët ☎02 98 71 56 76

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎06 52 80 30 29

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11

MEILLEURS
vœux



Bulletin paroissial n°574 du 9 au 15 janvier 2022

DANS LA PAROISSE

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

Samedi 15 janvier <i>St Rémi</i>	Pont-Aven	18h00
	Locunolé	
Dimanche 16 janvier <i>St Honorat</i>	Quimperlé N- Dame	10h30
	Moëlan	
Samedi 22 janvier <i>St Vincent, diacre</i>	Névez	18h00
	Arzano	
	Mellac (messe en breton)	
Dimanche 23 janvier <i>St Ildefonse de Tolède</i>	Quimperlé N-Dame	10h30
	Clohars	
	Scaër	

MESSES EN SEMAINE

Mardi 11 janvier <i>St Paulin d'Aquilée</i>	18h00	Grande chapelle – Kerbertrand
Mercredi 12 janvier <i>Ste Marguerite Bourgeoys</i>	18h00	Grande chapelle – Kerbertrand
Jeudi 13 janvier <i>St Hilaire, évêque de Poitiers</i>	9h00	Riec
	18h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Vendredi 14 janvier <i>Ste Nino</i>	9h00	Clohars Ste Croix

LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION

- Les samedis 15 et 29 janvier de 10H30 à 12H00 à la sacristie de l'église abbatiale Ste Croix à Quimperlé ;
- Chaque vendredi pendant 30 minute après la messe de 9H00 à Ste Croix ;
- Possibilité de demander le sacrement de réconciliation après chaque messe dominicale ou en semaine, sans rendez-vous.

Prière du chapelet

Église de Clohars le mardi à 17h30 ;

Chapelle de Trémorvézen (Névez) le jeudi à 14h30 ;

Grande chapelle de Kerbertrand le jeudi à 17h30 (avant la messe) ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : le lundi et le jeudi à 11h00.

Adoration du Saint Sacrement

Sacristie de l'église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00

Église de Pont-Aven : le mercredi à 18h00 ;

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : vendredi après la messe de 9h00, et jusqu'à 18h ;

Eglise de Tréméven le lundi de 9h30 à 10h30 ;

Eglise de Locunolé le vendredi de 20h00 à 20h30

Réunions du MCR (Mouvement Chrétien des Retraités) :

- A Riec le lundi 10 Janvier 2022, à 14h30 chez Georgette PERRAIS, 4 rue de Moëlan
- A Clohars le mardi 11 Janvier 2022 à 14h30, maison paroissiale 5 rue Pierre Jacob (*derrière la mairie*)

La maison paroissiale de Riec dispose désormais un numéro de téléphone : le 06 52 80 30 29.

Les permanences y sont assurées les mercredis et samedis de 9h30 à 11H30.

Le Père Paul TABIS sera absent du 10 au 16 janvier

Au vue de la situation sanitaire, respectons la loi de la République et les conseils du Diocèse : nous vous rappelons que le port du masque, la désinfection des mains et les gestes barrières sont obligatoires. Merci pour votre compréhension.

DANS LE DIOCÈSE

Parcours Alpha pour les parents d'enfants de 0-10 ans. Première rencontre le vendredi 21 janvier de 20h15 à 22h30 en visioconférence : « *Être parents, ça s'apprend* ». Soirée ouverte à tous : parent seul ou en couple, toute personne élevant un jeune enfant : convivialité, exposés et témoignages, suivi d'échanges en petits groupes

Dates des rencontres et thèmes :

- Vendredi 21 janvier : Construire des bases solides
- Vendredi 28 janvier : Répondre à leurs besoins
- Vendredi 25 février : Poser des limites
- Vendredi 11 mars : Bâtir des relations saines
- Vendredi 18 mars : Transmettre nos valeurs



S'inscrire par mail à parcoursalphabretagne@gmail.com avec copie à parcoursalpha-quimper@orange.fr

Contact pour le Finistère : 06 47 48 97 79- Visiter le site national Alpha : www.parcoursalpha.fr/parents

Intention de prière du pape François en ce mois de janvier 2022 : Prions pour les victimes de discrimination et de persécution religieuse



**Réseau Mondial
de Prière du Pape**



« Prions en janvier 2022 pour que les victimes de discrimination et de persécution religieuse trouvent dans la société la reconnaissance de leurs droits, et la dignité qui vient de la fraternité. »

L'intention du pape de ce mois de janvier 2022 interpelle les sociétés du monde – les États. Elle en appelle aussi à la conscience de chacun. Reconnaître les croyances et les appartenances religieuses construit la fraternité. La douleur du pape est de voir des hommes et des femmes victimes de discrimination et de persécution religieuse, et ceci en contradiction avec les droits universels exprimés dans la déclaration des droits humains qui reconnaît la liberté de religion. La croyance en Dieu, la liberté religieuse personnelle et collective avec leurs expressions publiques, font partie des droits humains fondamentaux. Les ignorer empêche les hommes de se poser les grandes questions humaines et d'y répondre.

Périodiquement dans le monde, des hommes, des femmes, des familles doivent fuir leur pays pour des questions religieuses. L'actualité hélas le confirme. D'une manière sourde, des collectivités peuvent faire obstacle à l'expression d'une religion, en résistant par exemple à la construction d'édifices religieux.

Il faut reconnaître que leur tâche n'est pas aisée. Une religion peut faire peur à cause de groupes extrémistes qui la discréditent. En politique, la réciprocité est souvent la règle : le refus d'un pays d'accepter une religion sur son territoire est une raison pour ne pas admettre la sienne dans le pays concerné. Chacun est alors renvoyé au moins bon de ce qu'il porte. C'est aussi le devoir d'une collectivité de distinguer une religion pour l'autoriser, d'une secte pour l'empêcher de nuire. Un vrai courage politique est nécessaire. Cela est facilité si chaque citoyen s'ouvre au respect des droits de l'homme.

Les défis de l'intention sont grands. Pointons trois chantiers parmi d'autres :

- Construire la fraternité dans le respect des différences. Le pape a pris son bâton de pèlerin pour rencontrer des dignitaires religieux. Des textes communs ont été écrits. L'encyclique Fratelli Tutti en donne un écho.
- Veiller à ce que les communautés confessionnelles soient ouvertes sur le monde, et ne se confinent pas dans un entre soi guidé par la pensée unique. L'intolérance est un poison. Elle peut venir d'une communauté confessionnelle ; elle peut aussi être le fait d'une société.
- Travailler à l'unité nationale en accueillant la diversité des croyances. La tentation peut être grande de limiter cette diversité. Les relations entre les États et les religions ne sont pas simples. Chacun doit y mettre du sien dans le respect des autres.

L'intention du pape s'adresse aux sociétés. Que la prière aide aussi chacun à développer des attitudes d'ouverture et de bienveillance pour progresser dans le respect et la fraternité. C'est la grâce que nous pouvons nous souhaiter en ce début d'année.

Daniel RÉGENT sj, directeur du Réseau Mondial de Prière du Pape en France